

**COMPTE RENDU DES CAP DU 10 NOVEMBRE 2009.**

**Les mouvements de personnels soumis au vote des élus du personnel lors des CAP Locales B et C.**

- Affectation des personnels dans les SIP opérationnels au 1<sup>er</sup> décembre 2009 et au 1<sup>er</sup> janvier 2010,
- Changement d'affectation des personnels suite au transfert de l'activité « amendes »,
- Rattachement « pour ordre » des agents de l'ERD au poste le plus proche de leur domicile,
- Affectation sur poste fixe des agents actuellement en compensation de temps partiel,
- Affectation des agents promus de C en B et les mouvements de mutations qui en découlent.

**Affectation des personnels dans les SIP opérationnels au 1<sup>er</sup> décembre 2009 et 1<sup>er</sup> janvier 2010**

Trésoreries actuelles	Nom	Cat.	Nouvelles affectations	Date
Trésorerie d'Oloron	BERNET Jean	B	Sip-Sie d'Oloron	1/12/2009
Trésorerie d'Oloron	ARHANCETEBEHERE Maïténa	C	Sip-Sie d'Oloron	1/12/2009
Trésorerie d'Orthez	MOREL Odile	B	Sip-Sie d'Orthez	1/12/2009
Trésorerie de Biarritz	BOUILLON Philippe	B	Sip de Biarritz	1/01/2010
Trésorerie de Biarritz	GARNIER Françoise	B	Sip de Biarritz	1/01/2010
Trésorerie de Biarritz	LUSSAC Catherine	B	Sip de Biarritz	1/01/2010
Trésorerie de Biarritz	BONNAIRE Viviane	B	Sip de Biarritz	1/01/2010
Trésorerie de Biarritz	PERISSE Catherine	B	Sip de Biarritz	1/01/2010
Trésorerie de Biarritz	GLOAGUEN Marie Claude	C	Sip de Biarritz	1/01/2010

Lors des comités techniques paritaires départementaux (CTPD) réunis pour se prononcer sur la mise en place des SIP, la CGT a émis un avis négatif. Ces nouvelles structures, présentées comme une vitrine de la fusion, sont en effet créées sans la perspective de les doter des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement (les SIP seront soumis comme l'ensemble des services et des postes à la politique des suppressions d'emplois); de plus, c'est le flou le plus complet quant à leur organisation précise avec un risque de banalisation des missions d'assiette et de recouvrement.

Les élus CGT des CAP locales B et C prennent acte que les agents « ciblés » par l'administration pour suivre le transfert de leurs missions n'ont pas exercé un droit de refus motivé (cette possibilité était « offerte » dans un délai de 15 jours à partir de la date du CTP concerné).

Vote de la CGT : Abstention

**Changement d'affectation des personnels suite au transfert de l'activité « amendes »**

Trésoreries actuelle	Nom	Cat.	Nouvelles affectation	Date
Trésorerie de Bayonne/Anglet	ROSA Jacqueline	B	Trésorerie de Bayonne Municipale	1/01/2010
Trésorerie de Bayonne/Anglet	ARDOHAIN Jeanine	C	Trésorerie de Bayonne Municipale	1/01/2010
Trésorerie de Bayonne/Anglet	DAVID Bernadette	C	Trésorerie de Bayonne Municipale	1/01/2010
Trésorerie de Bayonne/Anglet	VILLENAVE Marie José	C	Trésorerie de Bayonne Municipale	1/01/2010

Comme pour la mise en place des SIP, la CGT a réaffirmé son opposition au transfert de l'activité amendes à la TP Municipale de Bayonne en raison de l'incohérence de l'opération (mission transférée dans un poste « gestion publique » mais son animation dépendra de la filière fiscale). Maintenant que l'opération subie par les personnels est décidée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les élus de la CGT veilleront à ce que les conditions d'installation à la TP Municipale de Bayonne soient les meilleures possibles pour tous les agents suite au réagencement des locaux.

Vote de la CGT : Abstention

### **Rattachement « pour ordre » des agents de l'ERD au poste le plus proche de leur domicile**

Mme FRITSCH avait récemment fait connaître aux membres de l'ERD son intention de les rattacher « pour ordre » à la trésorerie la plus proche de leur domicile concernant le calcul de leurs frais de déplacement. Cette question a été soumise à la discussion et au vote des CAP du 10 novembre pour une mise en place dès le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Devant une mesure aussi précipitée, les élus de la CGT ont relayé les inquiétudes légitimes apparues autour de cette proposition (comme le risque de zonage des interventions, la durée passée dans un poste, ou les conditions d'attribution des tickets restaurants si l'agent intervient, sans droit aux frais, dans sa trésorerie de rattachement quand elle en est bénéficiaire,...).

Lors du débat Mme FRITSCH a indiqué que les affectations étaient avant tout guidées par les besoins des postes et non par la recherche d'économies budgétaires, que l'efficacité du dispositif de l'ERD tient à sa souplesse des interventions que ne permettrait pas un zonage prédéterminé.

Les élus de la CGT se sont montrés favorables à la proposition faite, qui correspond dans son principe à une revendication déjà formulée dans la mesure où elle permet effectivement de calculer et d'indemniser de manière plus juste les frais de déplacement.

Mais ils ont exigé que les garanties évoquées soient apportées dans la charte de l'ERD qui doit être examinée en CTPL. A suivre donc.

Au - delà du point soumis au vote, l'annonce par Mme FRITSCH d'un recalibrage des emplois de l'ERD à l'occasion d'un futur CTPL, nous interpelle plus particulièrement et nous fait craindre à la fois une réponse en trompe l'œil au problème des suppressions d'emplois et une nouvelle aggravation à attendre des besoins des postes.

### **Affectation sur poste fixe des agents en compensation de temps partiel**

Actuellement 31 agents (17 B, 14 C) du département sont sur des emplois en compensation de temps partiel ; désormais ils feront partie intégrante du poste dans lequel ils exercent.

La position des agents concernés est désormais stabilisée, raison pour laquelle les élus de la CGT ont voté pour.

### **Affectation des agents promus de C en B et les mouvements de mutations**

#### **CAP des B**

Les affectations des agents promus de C en B par liste d'aptitude ont été prononcées comme suit par la direction locale, sous réserve d'acceptation des intéressés:

<b>Nom:</b>	<b>Poste actuel :</b>	<b>Affectation au 01/12/09 :</b>
THEN Christine	Morlaàs	TG Pau
LAHORGUE Georges	TG Serv. Recouvrement	Paierie Départementale
ESCUDE Marie-M	Bayonne Municipale	Bayonne Municipale
BUTHEAU Alain	Biarritz	Hendaye
ETCHEGARAY Chantal	St E. de Baïgorry	St J P Port
ETCHEVESTE Anne Marie	Paierie Départementale	PAU Municipale
MURAIL Renée	PAU Municipale	Pau CH
POEYMARIE Evelyne	Monein	Salies - Sauveterre
GIRARD Nathalie	Sauveterre	Monein
CASAMAJOR Christine	St Jean de Luz	St Palais

Par ailleurs les mouvements de mutations suivants ont été proposés parmi les contrôleurs :

<b>Nom:</b>	<b>Vient de :</b>	<b>Affecté(e) au 01/12/09</b>	<b>Observations:</b>
SOULE Annie	St J P Port	ST E Baïgorry	Permutation avec Mme ETCHEGARAY
DEDIEU Jany	Pau CH	Paierie Départementale	Remplacée à Pau CH par Renée MURAIL (LA)
AMORENA Catherine	ST Palais	Cambo	Remplacée à St Palais par Christine CASAMAJOR (LA)
THUBERT Yannick	Cambo	Anglet	
PETIT Muriel	Paierie Départementale	TG Pau	Obtenue en cours de CAP

La CAP n'avait à se prononcer que sur les mouvements de mutations. Les mutations obtenues par Mmes DEDIEU et AMORENA correspondent à des engagements que la direction locale nous avait tenus lors de précédentes CAP et nous nous félicitons que ces collègues aient enfin satisfaction. Il est également positif que Mme PETIT ait pu obtenir la TG après l'insistance de nos interventions en cours de réunion.

C'est malheureusement la seule avancée réelle issue de cette CAP. Les représentants du personnel ont défendu des mouvements plus larges qui supposaient modifier plusieurs affectations annoncées des promus de C en B mais Mme FRITSCH, après de longs débats et des interruptions de séance, s'en est tenu à ses choix initiaux.

Concernant les postes de Pau elle a considéré qu'il fallait porter une attention particulière au déficit actuel de la Paierie et à celui que générera de futurs départs à la retraite à la TG (de janvier à mai 2010, 4 demandes déposées).

Il est difficile d'admettre que l'administration locale puisse privilégier un poste particulier, en l'occurrence la TG, en établissant une projection du déficit sur une période de 6 mois quand d'autres postes du département sont déjà en souffrance d'emplois et que des solutions immédiates s'imposent.

De plus les élus de la CGT considèrent que les demandes de mutations priment les affectations (or il existe 5 demandes en B pour la TG). Ils dénoncent donc une nomination pressentie essentiellement pour correspondre au profil d'emploi souhaité avec force d'arguments par Mme FRITSCH dans le but de renforcer le secteur public local en TG. Mais ce qui était évident lors de la CAP ne l'est plus 10 jours après. Comprenne qui pourra, la collègue -qui n'est nullement en cause- sera désormais affectée au service Budget Logistique.

Autre point de friction durant la CAP, la situation actuelle plus que délicate de trésoreries pour lesquelles des solutions auraient pu être apportées à l'occasion de ce mouvement. Ont été évoquées le déficit d'emploi à Navarrenx, Salies et St palais mais qui visiblement n'intéresse pas Mme FRITSCH car inférieur à 1 par rapport aux résultats de l'ORE pour chaque poste. Les élus de la CGT ont fait valoir qu'une arrivée prévue pour un départ le 1<sup>er</sup> décembre prochain à Saint Palais laissait le poste à - 0,8 avec la prise d'un temps partiel début 2010, et ne réglait pas les difficultés relevées de son fonctionnement.

Avec l'affectation à Monein d'un bénéficiaire de la liste d'aptitude (une collègue de Pau avait signalé être intéressée) il aurait pu s'en suivre un mouvement qui concerne les postes cités. Même imparfait, le mouvement aurait à l'évidence été plus satisfaisant que la proposition maintenue par la direction locale. Qui plus est, effectuer une « simple » permutation de 2 collègues entre Monein et Salies /Sauveterre (45 km) est absurde alors que des affectations plus proches étaient possibles.

Vote de la CGT : Contre

### CAP Locale des C

Dans cette CAP, la direction locale a proposé le mouvement suivant :

Nom:	Vient de :	Affecté(e) au 01/12/09:	Observations :
BONNET Dominique	Trésorerie Pau	TG Pau	

Vu le faible nombre (2) de demandes de changements de postes parmi les personnels de catégorie C du département, la mutation de Mme BONNET est satisfaisante. Les élus considèrent néanmoins que cette mutation aurait pu avoir lieu lors de la CAP précédente avec la possibilité de la remplacer à la faveur d'une arrivée extérieure. La direction locale avait alors fait un autre choix. Maintenant la TP de Pau se trouve en déficit et rejoint d'autres postes dans cette situation d'insuffisance d'effectifs. Voir en particulier les débats de la CAP des B.

C'est ce qui a motivé le vote contre de la CGT.

#### Les élu(e)s de la C.G.T. du département en B

##### [Contrôleurs Principaux (CP), Contrôleurs cl. 1 et 2- (C1)(C2)]

- CP Joanes LACO - ERD Bayonne- (voir affectation mensuelle des ERD sur Magellan, site local de l'Administration.)
- CP Anne GUITTARD – Hasparren – 05-59-29-61-17
- C1 Josiane POZO-CORNU – TG – 05-59-82-24-56
- C1 Christian MANCHO – TG – 05-59-82-24-58
- C1 Aline HOURQUEIQ LABAT- ERD Pau (actuellement TG Hélios.) 05-59-82-24-12
- C1 Joëlle ETCHEVERRIGARAY- Anglet – 05-59-58-28-92
- C2 Eric MANRY- TP Pau- 05-59-82-22-62
- C2 Marielle SARRAUTE - Bassin de Lacq- 05-59-60-33-87.

#### Les élu(e)s de la C.G.T. du département en C

##### (AAP1 - AAP2 - AA1)

- AAP1- Joël RAVASSON- ERD Pau- (voir affectation mensuelle des ERD sur Magellan, site local de l'Administration.)
- AAP1- Marie Hélène BURGUEZ – Lembeye- 05-59-68-10-43
- AAP2- Jean Marc MIGUELGORRY – Bayonne – 05-59-24-21-66
- AAP2- Renée MURAIL- TPM Pau – 05-59-27-06-84
- AA1- Cécile SCARAMUZZINO- Orthez – 05-59-69-09-52
- AA1- Ugur OSTURK- TP Pau - 05-59-82-22-64.